

# MESURES DE CONTRÔLE COVID-19

## Accès et déplacements



Pour éviter la propagation du virus, il est important de respecter l'ensemble des mesures d'hygiène mises en place.

### MARCHE À SUIVRE

#### Accéder à un pavillon

- L'accès aux pavillons est limité du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.
- Les heures d'ouverture et de fermeture des pavillons doivent être respectées.
- L'accès aux locaux est réservé exclusivement aux membres du personnel pour lesquels les installations de l'Université sont absolument essentielles à la prestation de travail ou dont l'accès est autorisé par le gestionnaire.
- Il est obligatoire d'utiliser l'accès indiqué pour entrer et sortir d'un pavillon.
- Lors de l'entrée dans un pavillon, se présenter au poste d'accueil afin d'établir son identité et de répondre à des questions relatives à son état de santé.

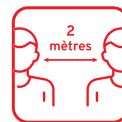
#### Circulation à l'intérieur des pavillons

- Une seule personne à la fois peut utiliser les ascenseurs et les monte-charges.
- Limiter ses déplacements au maximum.
- Éviter de s'immobiliser dans les voies de circulation ou les autres lieux publics.
- Les tunnels ne sont pas accessibles aux piétons. Seules les voitures électriques peuvent y circuler.

#### Pause et repas

- Les services alimentaires sont fermés.
- Il est possible de manger dans les aires de repas qui permettent le respect des règles d'hygiène et de distanciation physique.

### MESURES D'HYGIÈNE À APPLIQUER EN TOUT TEMPS



Pratiquer la distanciation physique en maintenant une distance de 2 mètres avec les autres personnes.



Pratiquer l'étiquette de lavage des main : se laver les mains avec de l'eau savonneuse durant au moins 20 secondes. Aussi souvent que possible.



S'abstenir de porter ses mains à son visage ou de toucher ses yeux.



Pratiquer l'étiquette respiratoire : lors d'une toux ou d'un éternuement spontané, placer le pli du coude devant la bouche pour diminuer la propagation de gouttelettes.



Si on se mouche, jeter immédiatement le mouchoir à la poubelle après. Ensuite, se laver les mains, préférablement à l'eau savonneuse, sinon, les nettoyer avec un gel désinfectant.



Éviter de placer ses effets personnels à proximité de ceux d'autres personnes.

### IMPORTANT

**Interdiction de se présenter sur les lieux universitaires** à toute personne malade ou présentant un ou des symptômes de : toux, fièvre (même faible), difficultés respiratoires, perte soudaine de l'odorat ou du goût, sans congestion nasale ainsi que de la fatigue extrême.

Dans une moindre proportion, et en conjonction avec les symptômes précédents : maux de tête, maux de gorge et symptômes gastro-intestinaux.

Il est **obligatoire de quitter** son environnement de travail **dès qu'apparait un ou plusieurs de ces mêmes symptômes**. Si requis, appliquer le contenu de la procédure « Apparition de symptômes associés à la COVID-19 sur les lieux du travail ».

Demeurez au fait de toute question concernant la COVID-19 en consultant les sites suivants :

[ulaval.ca/notreuniversite/coronavirus-2019](http://ulaval.ca/notreuniversite/coronavirus-2019)

[Quebec.ca/coronavirus](http://Quebec.ca/coronavirus)